

MODIFICATION DE VERSION 4.14

[Revenir à la page des versions](#)

Sommaire

1 Menu 'Ventes'

1.1 Vendre

1.1.1 Caisse > Facture A4 : Ajout de la raison sociale

2 Gestionnaire de licences

2.1 Option 'Mises à jour autorisées'

MENU 'VENTES'

Vendre

Caisse > Facture A4 : Ajout de la raison sociale

Ajout de la raison sociale du client sur la 'Facture caisse' et la 'Facture vente en gros'.

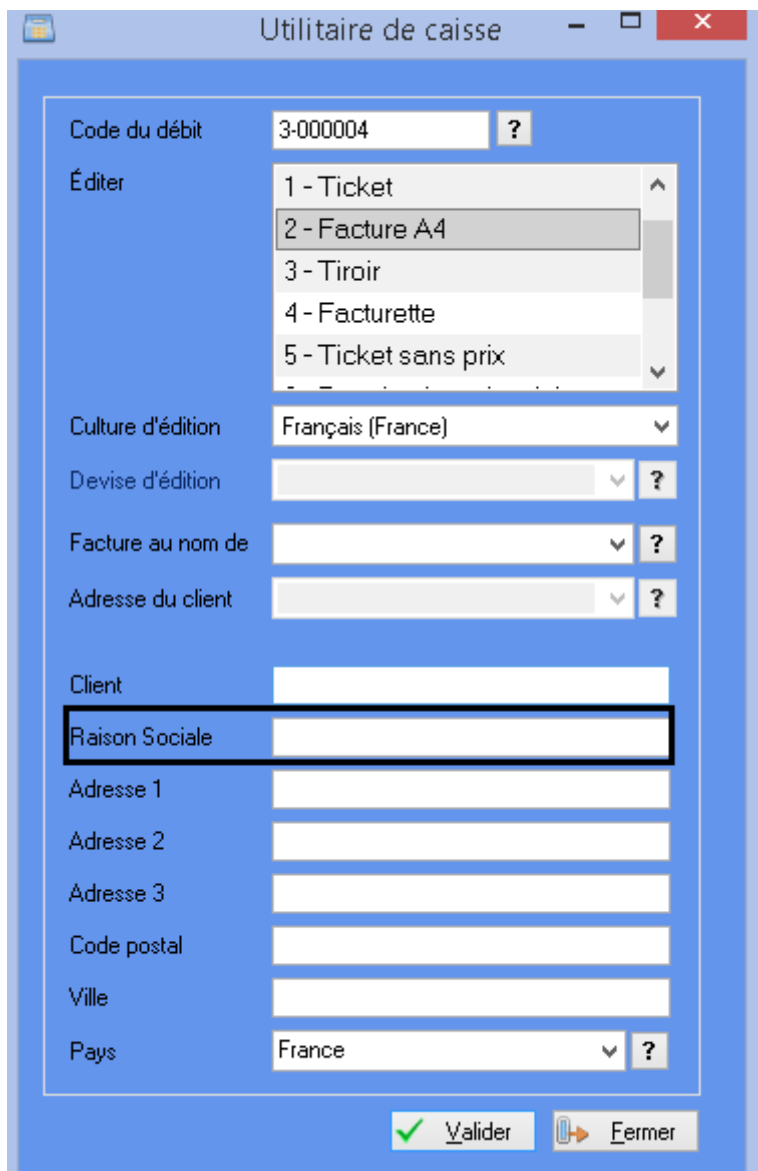
Les 2 informations 'Raison sociale' et 'Nom du client' apparaissent sur la facture si elles sont renseignées.

Concernant la saisie de la raison sociale :

- Si le client n'a pas été renseigné au moment de la vente :

La saisie est faite sur l'écran de saisie des informations client.

On peut renseigner 'Nom du client' et/ou 'Raison sociale'.



Utilitaire de caisse

Code du débit	3-000004	?
Éditer	1 - Ticket 2 - Facture A4 3 - Tiroir 4 - Facturette 5 - Ticket sans prix	
Culture d'édition	Français (France)	
Devise d'édition		?
Facture au nom de		?
Adresse du client		?
Client		
Raison Sociale		
Adresse 1		
Adresse 2		
Adresse 3		
Code postal		
Ville		
Pays	France	?

✓ Valider Fermer

- Si le client a été renseigné au moment de la vente :

Sélectionner l'adresse du client et la modifier pour y ajouter la Raison sociale.

GESTIONNAIRE DE LICENCES

Option 'Mises à jour autorisées'

Une nouvelle option du gestionnaire de licence permet de définir la version maximum si les mises à jour ne sont pas autorisées.

- Aller au [menu '?' > Informations sur la licence](#) :
- La ligne **Version accordée (plus précis)** affiche :
 - **Non souscrite** (option par défaut, toutes les versions sont autorisées)
 - **Version accordée (plus précis)** **Non souscrite**
 - ou le N° de version maximum accordée, par exemple :

Version accordée (plus précis)	4.14.9999.9999999
---------------------------------------	-------------------

Dans le cas d'une **version maximum définie et dépassée**, au lancement de Polaris dans une version supérieure à celle maximum autorisée, après la saisie du mot de passe, le programme signale l'utilisation d'une version supérieure à celle définie dans la licence :

